



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALPC

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2016-007

PUBLIÉ LE 4 MAI 2016

# Sommaire

## **ARS ALPC**

R75-2016-04-22-001 - Avis de renouvellements tacites d'autorisations des activités de soins de Réanimation (2 pages) Page 3

## **DRAC SITE POITIERS**

R75-2016-04-20-001 - Arrêté n° 2016-16 Adaptation perimetre protection Migne-Auxances (2 pages) Page 6

## **DRDJSCS ALPC**

R75-2016-04-21-001 - Décision du 21 avril 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat (3 pages) Page 9

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE**

R75-2016-05-02-004 - Arrêté du 2 mai 2016 portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (2 pages) Page 13

R75-2016-05-02-005 - arrêté du 2 mai 2016 portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne (2 pages) Page 16

ARS ALPC

R75-2016-04-22-001

Avis de renouvellements tacites d'autorisations des  
activités de soins de Réanimation

*Renouvellements autorisations Réanimation*

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle Animation de la politique régionale de l'offre de soins

---

**Renouvellement tacite d'autorisations  
des activités de soins / d'équipements matériels lourds**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la Région Aquitaine**

---

Conformément à l'article R. 6122-41 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins de réanimation, intervenus au 31 mars 2016 pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 22 avril 2016

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine  
Limousin Poitou-Charentes,

*Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de Santé  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,  
par délégation,  
le Directeur de l'offre de soins et de l'autonomie,*

Espace Rodesse - 103bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex

[www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr](http://www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr)

Standard : 05 57 01 44 00 – Horaires d'ouverture au public : 08h30 – 16h30, vendredi 16h15

**Nicolas Portolan**

Activité de soins de REANIMATION

Finess EJ titulaire	Raison sociale EJ	Finess ET d'implantation	Raison sociale ET d'implantation	Modalité	Date d'effet du renouvellement
240000117	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	240000489	CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX	Adulte (âge >=18 ans)	26/03/2017
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	Adulte (âge >=18 ans)	19/03/2017
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781360	GROUPE HOSPITALIER PELLEGRIN - CHU	Pédiatrique	19/03/2017
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330783648	HOPITAL HAUT-LEVEQUE - CHU	Adulte (âge >=18 ans)	19/03/2017
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330783648	HOPITAL HAUT-LEVEQUE - CHU	Pédiatrique	19/03/2017
330781196	CHU HOPITAUX DE BORDEAUX	330781352	HOPITAL SAINT-ANDRE - CHU	Adulte (âge >=18 ans)	19/03/2017
330781253	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	330000605	CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE	Adulte (âge >=18 ans)	06/02/2017
330000043	SAS CLINIQUE SAINT-AUGUSTIN	330780081	CLINIQUE SAINT- AUGUSTIN	Adulte (âge >=18 ans)	24/04/2017
400780193	CENTRE HOSPITALIER DE DAX	400000105	CENTRE HOSPITALIER DAX	Adulte (âge >=18 ans)	26/03/2017
400011177	CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN	400000139	CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN	Adulte (âge >=18 ans)	26/03/2017
470000316	CENTRE HOSPITALIER D'AGEN	470000423	CH AGEN - HOPITAL SAINT-ESPRIT	Adulte (âge >=18 ans)	26/03/2017
640780417	CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE	640000162	C.H.I.C. COTE BASQUE - BAYONNE	Adulte (âge >=18 ans)	26/03/2017
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Adulte (âge >=18 ans)	26/03/2017
640781290	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	640000600	CENTRE HOSPITALIER DE PAU	Pédiatrique	26/03/2017

# DRAC SITE POITIERS

R75-2016-04-20-001

## Arrêté n° 2016-16 Adaptation perimetre protection Migne-Auxances

*Vienne, Migné-Auxances  
église  
adaptation du périmètre de protection*

## PRÉFÈTE DE LA VIENNE

---

**Arrêté DRAC N° 2016-12 portant adaptation du périmètre de protection autour de l'église sainte Croix, inscrite au titre des monuments historiques le 27 février 2014, sur la commune de Migné-Auxances (Vienne)**

---

La Préfète de la Vienne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 621-1 et suivants ; L 621-25 et L 621-30 et L 126-1 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Marie-Christine DOKHÉLAR, préfète de la Vienne ;

Vu la circulaire ministérielle du 6 août 2004 relative aux périmètres de protection modifiés autour des monuments historiques et la circulaire du 4 mai 2007, relative aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'église sainte Croix de Migné-Auxances (Vienne), du 27 février 2013 et la proposition du périmètre adapté de la commission régionale du patrimoine et des sites dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2014 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2014 par laquelle le conseil municipal de Migné-Auxances donne son accord à la proposition de l'architecte des bâtiments de France de mettre en place un périmètre de protection adapté autour de l'église Croix ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'adaptation du périmètre de protection de l'église Croix de Migné-Auxances inscrite au titre des monuments historiques le 27 février 2014 ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 17 décembre 2015 ;

Considérant que l'adaptation du périmètre de protection permet de ne retenir que les espaces qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère et en améliorer la qualité, l'environnement plus éloigné étant composé de constructions juxtaposées sans réelle hiérarchie ni composition urbaine ;

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le périmètre de protection de l'église Croix de Migné-Auxances (Vienne), inscrite au titre des monuments historiques le 27 février 2014 est adapté selon le plan joint en annexe, le tracé coloré en bleu devenant le nouveau périmètre de protection du monument historique (périmètre de protection adapté).

**Article 2 :** Le dossier présentant ces modifications est consultable à la mairie de Migné-Auxances, à la Préfecture de la Vienne et à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne.

**Article 3 :** Le périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique et sa modification doit être annexée au document d'urbanisme conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme. La commune de Migné-Auxances doit modifier le document graphique de la servitude concernée, dans le délai de trois mois à compter de la signature du présent arrêté et en assurer la diffusion auprès des services de l'Etat.

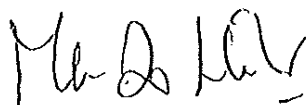
**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et mention en sera faite dans deux journaux de la Vienne.

**Article 6 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, le maire de Migné-Auxances, le directeur régional des affaires culturelles, la cheffe de l'unité départementale l'architecture et du patrimoine de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la ministre de la culture et de la communication.

Fait à POITIERS, le 20 avril 2016

La Préfète,



Marie-Christine DOKHÉLAR



DRDJSCS ALPC

R75-2016-04-21-001

Décision du 21 avril 2016 portant délégation de signature  
en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale  
de l'Etat



PREFET DE LA REGION AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES

Direction régionale et départementale de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale

**DECISION  
DU 21 AVRIL 2016**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN  
MATIERE D'ORDONNANCEMENT ET DE  
COMPTABILITE GENERALE DE L'ETAT**

---

LE DIRECTEUR REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES  
SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE AQUITAINE, LIMOUSIN,  
POITOU-CHARENTES

---

**VU** l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant **Monsieur Patrick BAHEGNE**, en qualité de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-18 du 6 janvier 2016 portant délégation de signature à **Monsieur Patrick BAHEGNE**, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de ses attributions générales, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice MOTTET, à M. Nicolas AMELINEAU et à M. José-Bernard FUENTES, directeurs régionaux adjoints de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, afin de signer tous les actes administratifs et comptables relatifs aux programmes énumérés à l'article 3 de la présente décision.

**Article 2** : Dans le cadre de leurs compétences départementales déléguées, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PANTEBRE, directrice départementale déléguée de la Gironde, et à M. Pierre ASCONCHILO, directeur départemental délégué adjoint, afin de signer tous les actes administratifs et comptables relatifs aux programmes énumérés à l'article 4 de la présente décision.

**Article 3 :** Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée afin de signer tous les actes relatifs aux programmes détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Titres et Programmes
M. Hubert GENON Mme. Virginie GUILLOU Mme Nathalie SAVIGNY	Titre II, III et VI du programme 124 Titre III des programmes 333, 309, CAS n°723
Mme Agnès PEDROSA M. Pierre PELLETIER	Titre II du programme 124
Mme Marie-Noëlle DESTANDAU M. Sélim KANÇAL Mme Liliane Le MAO M. Aurélien CURBELIE M. Julien DESCHAMPS M. Philippe LE LANN Mme Patricia VIALE	Titre III et VI des programmes suivants : -163 (actions 1 à 2) -177 (actions 11 à 14) - 219 (actions 1 à 4) - 304 (actions 14 à 17)
M. Yann LE FORMAL	Titre III et VI du programme 147 (actions 1 à 4)
En tant que <u>valideurs</u> Chorus, Chorus DT, Osiris  <u>A Bordeaux :</u> Mme Julie DAUFRESNE, Mme Claudette CLAVEAU M. Jean-Pierre PELLICER <u>A Limoges :</u> M. Hubert GENON M. Pierre-Jean BARANGER Mme Virginie GUILLOU Mme Brigitte MANDAVY Mme Véronique JUDE Mme Mireille BEL M. Alexandre AIMEDIEU <u>A Poitiers :</u> Mme Nadine AIGRAIN Mme Stéphanie FRÉMONT Mme Nathalie SAVIGNY	Titre III et VI des programmes 124, 147, 163, 177, 219, 304, 309, 333, 723

Cette délégation porte sur :

- la répartition des autorisations d'engagement et de crédits de paiements entre les unités opérationnelles chargées de leur exécution,
- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (chorus, chorus DT, Osiris),
- toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire.



**Article 4 :** Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée afin de signer tous les actes relatifs aux programmes détaillés dans le tableau ci-dessous :

En tant que <u>valideurs</u> Chorus, Chorus DT	Titres et Programmes
Mme Isabelle AMEDRO Mme Cristina RIBEIRO Mme Isabelle EON M. Philippe REMONDEAU	Titre III et VI des programmes 135, 177, 304, 333, 157
Mme Andrée LABAT Mme Marie-Geneviève ORDONNEAU	Titre VI du programme 304 (actions 14 à 17)
Mme Marie-Geneviève ORDONNEAU	Titre III et VI du programme 157
Mme Elodie N'GUYEN Mme Nathalie LAGARDERE	Titre III et VI du programme 135
Mme Stella ARNOUS Mme Angélique BERNARD	Titre III et VI des programmes 135 et 177 (actions 11 à 14)
Mme Armelle URBANO	Titre VI du programme 177 (actions 11 à 14)

Cette délégation porte sur :

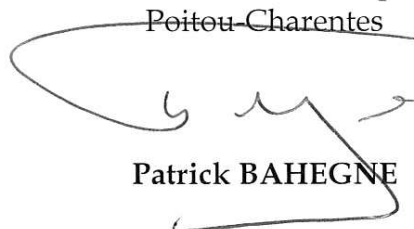
- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (chorus, chorus DT),
- toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire.

**Article 5 :** La présente décision annule et remplace la précédente en date du 17 février 2016.

**Article 6 :** Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Bruges, 21 avril 2016

Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes



Patrick BAHEGNE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-05-02-004

Arrêté du 2 mai 2016 portant modification des membres du  
Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations  
Familiales de la Gironde



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté du **- 2 MAI 2016**  
portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse  
d'Allocations Familiales de la Gironde

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L.212-2, D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2011 du préfet de région portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ;

VU la lettre de désignation de l'Union Départementale des Associations Familiales en date du 18 septembre 2015;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

**A R R Ê T E**

**Article 1er**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé en date du 19 octobre 2011 est ainsi modifié :

Sont nommées membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde en tant que représentants de l'Union Départementale des Associations Familiales :

Sur désignation de l'Union départementale des Associations Familiales de la Gironde:

Suppléantes :

**Madame Dominique BARRAU** en remplacement de Madame Marie-Christine CHATENAY, démissionnaire.

**Madame Marie-Dominique TROADEC** en remplacement de Monsieur Jean-Christophe TESSIER, démissionnaire.

**Le reste sans changement.**

**Article 2**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le - 2 MAI 2016

*Pour le Préfet,*

*Le Secrétaire général pour les affaires régionales*



Michel STOUMBOFF

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-05-02-005

arrêté du 2 mai 2016 portant modification des membres du  
Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la  
Haute-Vienne





## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

### Arrêté du **- 2 MAI 2016** portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-353 en date du 19 décembre 2014 du préfet de région portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne ;

VU la lettre de désignation du Mouvement Des Entreprises de France (MEDEF) en date du 31 mars 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

#### A R R Ê T E

##### Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014 est ainsi modifié :

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne en tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement Des Entreprises de France (MEDEF) :

Titulaire : **Monsieur Jean-Yves VIAU** (actuellement suppléant), en remplacement de Madame Karine AUBREE, démissionnaire.

Suppléante : **Madame Brigitte JAMMET**, en remplacement de Madame Nadine CHEMINADE, démissionnaire.

Suppléante : **Madame Anne ORTEGA**, sur siège vacant.

**Le reste sans changement.**

## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **- 2 MAI 2016**

Le Préfet de région,

*Pour le Préfet,*

*Le Secrétaire général pour les affaires régionales*



**Michel STOUMBOFF**